Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 092-219200078-20250617-DEL_20250617_21-DE

République française

Département des Hauts-de-Seine

Arrondissement d'Antony

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept juin, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le , s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux. / dans la salle des mariages de l'ancienne mairie, sise 1, rue de la Mairie à Bagneux, sous la présidence de Madame Marie-Hélène Amiable, Maire de Bagneux.

Nombre total de membres composant le Conseil municipal : 43

Nombre de membres présents et représentés lors de la séance, à l'appel :

- présents : 28
- représentés : 10
- absents : 5

Étaient présents :
Madame Marie-Hélène AMIABLE, Madame Yasmine BOUDJENAH, Monsieur Patrick DURU, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Chloé TRIVIDIC, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Pascale MEKER, Monsieur Bruno TUDER, Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Paul BENSOUSSAN, Monsieur Michel REYNAUD, Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Nicolas GUILLEMIN, Madame Blodine B.CANAL, Madame Corinne PUJOL, Monsieur James NDJEHOYA, Madame Rafaëlla FOURNIER, Madame Fanny DOUVILLE, Monsieur Mehdi TEDJANI, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Léa BIZERAY, monsieur Jean-louis PINARD, Monsieur Jean Luc ROUSSEAU

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Jean Pierre QUILGARS à Monsieur Laurent KANDEL, Madame Laurence SALAUN à Monsieur Lionel CHASSAT, Monsieur Rémy LACRAMPE à Madame Pascale MEKER, Madame Nezha CHAMI OUADDANE à Madame Elisabeth FAUVEL, Monsieur Farid HOUSNI à Monsieur Farid HOUSNI, Monsieur Sidi DIMBAGA à Madame Hélène CILLIERES, Madame Agnès BALSECA à Madame Fanny DOUVILLE, Madame Nasséra HENNOUCHE à Madame Ingrid BIDAULT, Madame Justine GORENDS à Monsieur Mouloud HADDAD, Monsieur Patrice MARTIN à Monsieur Jean Luc ROUSSEAU

Étaient absent(e)s :
Monsieur Gilbert ZAMBETTI, Madame Fatima KADOUCI, Monsieur Saïd ZANI, Monsieur Serges Kader OUEDRAOGO, Madame Joëlle CHIRINIAN

Votes pour : 38
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Mme Yasmine BOUDJENAH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEL_20250617_21

Approbation de la Charte des Enseignes et des devantures commerciales et du Règlement d'attribution des aides aux commerçants

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 092-219200078-20250617-DEL_20250617_21-DE

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20250617_21

Aménagement urbain

Action du contrat Centres villes Vivants

Objet : Approbation de la Charte des Enseignes et des devantures commerciales et du Règlement d'attribution des aides aux commerçants

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 092-219200078-20250617-DEL_20250617_21-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le projet de charte sur les devantures commerciales ci-annexé ;

Vu le projet de règlement d'attribution des aides à la rénovation des devantures commerciales ci-annexé ;

Vu l'avis de la commission municipale unique du 10 juin 2025 ;

Considérant que la Commune, soucieuse de mener une politique volontariste en direction du commerce local, s'est engagée auprès de la Métropole du Grand Paris, dans le cadre d'un contrat Centres-villes vivants pour mettre en œuvre son programme d'action en faveur de la dynamisation commerciale ;

Considérant que le dynamisme du tissu commercial est un élément moteur de l'animation urbaine et de la cohésion sociale du territoire ;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter une charte des devantures commerciales et enseignes, dans le but de renforcer l'attractivité urbaine et marchande de la Commune, d'harmoniser, valoriser et embellir les commerces ;

Considérant la nécessité d'accompagner les commerçants pour la prise en charge des préconisations de cette charte au moyen d'une aide financière ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1er : approuve la charte des devantures commerciales et enseignes ci-annexée.

Article 2 : approuve la création d'un dispositif d'aide à la rénovation des devantures commerciales ainsi que son règlement d'attribution ci-annexé.

Article 3 : autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération, notamment la notification des subventions accordées.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 092-219200078-20250617-DEL_20250617_21-DE

Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par délégation,

Signé électroniquement par : Chloé LORIDANT
Date de signature : 20/06/2025
Qualité : Directrice Générale Adjointe des Services